

Face à la mobilisation longue et massive des étudiant-e-s, des lycéen-ne-s, à celle des salarié-es, le gouvernement a fini par reculer

C'est la première fois depuis 2002 que ce pouvoir est mis en échec total dans une de ses offensives anti-sociales.

Il s'agit bien d'une victoire face à la détermination de De Villepin à poursuivre l'attaque débutée avec le CNE pour imposer à terme la mise en place d'un nouveau « contrat de travail » unique conforme aux vœux du Medef. La faiblesse de la réaction syndicale après le 4 octobre pour s'opposer au CNE l'avait sans doute encouragé à pousser l'avantage.

Malgré les obstacles du calendrier la mobilisation a débuté dans les universités avant les vacances de février et, grâce notamment aux « blocages », elle est allée crescendo chez les étudiants et les lycéens. C'est aiguillonnée par cette grève générale étudiante que s'est organisée la convergence avec les salariés et que s'est construit le rapport de force qui a fait céder Villepin.

Dès début mars, le débat est animé dans le SNUipp comme dans la fédération. Dans notre secteur, sans appel à la grève, il était impossible de participer à des manifestations dans la journée. Or, dans un premier temps au niveau national, c'est souvent la frilosité qui s'exprime et le manque de dynamisme en termes d'action qui s'impose. Les progrès de la mobilisation étaient parfois contestés. Les appels nationaux à la grève comme pour le 7 mars ont été bien tardifs.

L'unité syndicale a été certes importante dans le rapport de force car elle a permis de mobiliser les salariés en s'appuyant sur les rythmes plus rapides de mobilisation des jeunes. Si cette unité a conduit au final à la réussite de la mobilisation,

elle a laissé aussi longtemps trop seuls les jeunes la maintenir à un niveau très fort.

Comment comprendre les hésitations dans le SNUipp ou la FSU ? Au moment où la jeunesse se révolte contre l'avenir qu'on lui prépare, est-ce que l'apprentissage à 14 ans, les reculs importants sur la scolarisation des 2 ans, les réductions de postes mis aux concours, la précarité généralisée dans le public, plus encore que dans le privé, ne justifiaient pas rapidement un engagement lui aussi ferme et global des syndicats majoritaires dans l'éducation ?

A un moment de recul historique du droit à l'avenir des jeunes et surtout des jeunes pauvres (socle commun, ZEP, apprentissage-junior...), marquer un coup d'arrêt à cette casse sociale était essentiel.

De ce point de vue, le recul imposé au gouvernement devrait rendre possibles d'autres victoires contre l'offensive libérale.

Le syndicalisme a des responsabilités. Il ne peut se contenter d'assurer le service d'ambulances de victimes du libéralisme. Ce mouvement a montré que la détermination, l'unité, les actions variées, les manifestations et grèves répétées pouvaient venir à bout de cette droite arrogante.

Sur le terrain de l'éducation, le SNUipp doit aussi prendre la mesure des attaques et ne pas se contenter de réactions au coup par coup. La mise en oeuvre de la loi Fillon est loin d'être édulcorée et

cette année scolaire aura été marquée par une succession d'annonces, de circulaires, de décrets qui, loin d'être disparates, constituent une offensive concertée contre l'école. C'est non seulement une logique de renoncement - à la réussite de tous - mais c'est surtout, sous des formes propres au contexte français, un modèle libéral d'école qui se dessine.

Du coup, cela interroge notre stratégie et notre discours syndical. Dans un même élan, car c'est sa carte d'identité, le SNUipp refuse le statu-quo et lutte pour la transformation de l'école.

Mais de statu-quo il n'y en a plus ! Les libéraux veulent et mettent en oeuvre des « contre-réformes ». L'école bouge mais pas dans le bon sens ! Une certaine transformation de l'école est en marche et du coup les mots deviennent des pièges. Loin de nous pourtant d'être des nostalgiques d'une école « républicaine » qui n'a jamais assuré dans les faits l'égalité de tous.

Changer l'école et/pour changer la société, reste toujours notre orientation. Cependant, notre combat doit tenir compte du contexte actuel et il nous faut retravailler orientation et stratégie, faute de quoi le discours du SNUipp sur la transformation de l'école risque bien, au mieux de tourner à vide, au pire de servir d'alibi à un accompagnement - contraint ou non, voire conscient - des politiques libérales.

«... il est urgent de chercher par tous les moyens à résister ».

Car aujourd'hui, la transformation passe d'abord par la résistance au libéralisme !

Après la mort du CPE, comment avancer pour l'école ?

Le ministre De Robien transforme l'école, il lui fait subir des réformes régressives qui entrent progressivement en application.

Un tournant dans l'histoire scolaire : la fin d'une même école pour tous...

L'enjeu majeur de la "loi d'orientation pour l'avenir de l'école", votée l'an passé sous la férule de Fillon, est la mise en place du socle commun dont le contenu est encore à l'étude mais les recommandations du Haut Conseil de l'Education le concernant mettent en évidence l'adéquation aux "8 compétences-clé" du cadre européen de compétences : celui-ci détermine des "niveaux-seuils" à atteindre pour communiquer efficacement, dans le but de faciliter la mobilité éducative et professionnelle. Ces compétences ne visent que la conformation de l'individu aux exigences actuelles du monde du travail : flexibilité, esprit d'initiative, communication (notamment langues vivantes étrangères sans l'aspect culturel), nouvelles technologies... On est bien loin de l'ambition d'acquisition d'une véritable formation commune pour tous, fondamentale pour avoir les moyens d'exercer son esprit critique et ainsi de devenir un citoyen, ce qui est le but premier de l'école, avant de préparer au monde du travail. Cette conception strictement utilitariste de l'école traduit sa soumission (et celle des élèves) au libéralisme économique.

La mise en place du socle commun induit donc que, tandis que les "bons" élèves bénéficieront *"de la statue érigée sur ce socle"* (Ph. Meirieu), les élèves les plus en difficulté n'auront droit qu'à ce minimum visant l'utilitarisme productif. Ces derniers se verront infliger dès le CE1 un Programme Personnel de Réussite Educative dont l'unique but est l'acquisition du socle. Le PPRE est donc un moyen de sélectionner les élèves en imposant à certains des limites restrictives aux champs du savoir à partir d'une nouvelle évaluation nationale qui aura lieu au début du CE1, et non plus au début du CE2. De normative, cette évaluation devient sélective et permet une

familiarisation des parcours dès l'âge de 7 ans

La circulaire de De Robien en janvier interdisant l'utilisation de toute méthode d'apprentissage de la lecture faisant appel en tout ou partie à la méthode globale oblige les enseignants à utiliser la méthode syllabique... ce qui a provoqué un tollé au sein de la communauté éducative et a suscité une pétition demandant son retrait. Le décret modifiant les programmes de 2002 paru au BO le 27/03/06 en propose une formulation atténuée.

Ce débat autour des méthodes de lecture a pu paraître d'un autre temps mais il préfigure ce que le ministre veut faire de l'école dans son ensemble : le retour aux fondamentaux, la réduction des apprentissages à des aspects purement techniques, l'enseignement réduit à la répétition, élèves et enseignants réduits à des tâches d'exécution. Les enfants des familles les plus aisées ne seront pas handicapés puisqu'ils ont plus facilement accès à la culture ailleurs.

Bien pire qu'une "fausse-relance", du fait qu'elle s'effectue par simple redéploiement des moyens, la réforme des ZEP "de Robien" met fin à la politique "donner plus à ceux qui ont le moins" sur un territoire donné. En fait cette réforme constitue le laboratoire de la déréglementation du système : l'autonomie des établissements en matière d'horaires ou de programmes comme de recrutement des personnels, les nominations des enseignants sur profil, la contractualisation accrue, le renforcement de la hiérarchie et l'omniprésence de l'évaluation en termes d'objectifs, autant d'éléments qui induisent une gestion managériale des établissements... Pour les élèves, elle se révèle être finalement la promotion de l'individualisation de l'échec et de la méritocratie (augmentation des bourses au mérite et dérogation à la carte scolaire pour les meilleurs "zéliens"...). Elle renforce la culpabilisation de ceux qui sont en échec et dont l'avenir a été aménagé par la mise en place de l'apprentissage à 14 ans, c'est-à-dire une sortie anticipée du système scolaire.

Face à toutes ces remises en cause et ces régressions touchant tous les

niveaux du système éducatif, l'ampleur du nombre des signataires de la pétition "non au renoncement" a montré que le développement du modèle scolaire libéral rencontre des résistances prometteuses...

Comment lutter contre la déferlante libérale qui s'abat sur l'école ?

La mobilisation contre le CPE s'est focalisée de fait sur l'article 8 de la "loi sur l'égalité des chances" et non sur la totalité de cette loi qui comporte entre autres l'apprentissage à 14 ans, le contrat de responsabilité parentale qui prévoit la suspension des allocations familiales pour sanctionner les mauvaises volontés. Dans leurs AG et leurs coordinations, les étudiants avançaient des revendications qui nous intéressaient (loi Fillon, postes l'éducation..).

Pour autant, la FSU et le SNUipp n'ont pas été encore en capacité de construire une contre-offensive sérieuse sur le terrain de l'école.

Maintenant que le mouvement social a gagné sur le CPE, qu'un coup d'arrêt est mis dans la déferlante d'attaques anti-sociales, comment faire fructifier le rapport de force sur le terrain scolaire ?

Nous avons construit des liens dans cette mobilisation anti-CPE avec les jeunes, avec les parents d'élèves, avec les autres salariés. C'est eux qu'il faut aussi convaincre de la nécessité de se mobiliser avec nous pour s'opposer aux attaques libérales et avancer d'autres choix pour l'école. Et c'est avec eux que nous construirons le puissant mouvement social nécessaire à cela.

Notre fédération est face à ses responsabilités aujourd'hui. Elle a su prendre part à la victoire sur le CPE. Elle doit proposer et prendre des initiatives avant la fin de l'année scolaire pour faire que la prochaine rentrée scolaire ne soit pas celle de la mise en oeuvre paisible des lois Fillon, Borloo, de Robien...

De la maternelle à l'université, la contre-offensive est à l'ordre du jour !

Fichage, flicage

Résistons face au tout sécuritaire

Les réformes et projets sécuritaires du gouvernement tendent à instaurer une surveillance permanente des populations, notamment celles qui sont le plus en difficulté, considérées comme "classes dangereuses".

La cohérence de tous ces projets est de privilégier les réponses pénales plutôt qu'éducatives, d'étiqueter dès le plus jeune âge les enfants "déviant" considérés comme des délinquants potentiels, d'exiger des personnels en contact direct avec les populations les plus en difficulté - éducateurs, travailleurs sociaux, enseignants, animateurs, personnels médico-sociaux, etc. - d'assurer ce qu'il faut appeler un flicage. L'école devient dans ce cadre un terrain privilégié d'expérimentation.

Après un rapport du député Bénisti, c'est au tour de l'INSERM de s'intéresser aux "troubles de conduite chez l'enfant et l'adolescent" et aux risques d'entrée dans la délinquance que pourraient engendrer ces troubles. Cette expertise conclut à l'importance du repérage, du dépistage de ces "troubles" dès la crèche et l'école maternelle.

En réponse, la pétition "pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans", lancée par des psychologues, psychiatres et médecins, qui a déjà recueilli plus de 170 000 signatures, dénonce cette démarche qui médicalise à l'extrême des phénomènes jugés par les professionnels comme relevant de l'éducatif, du psychologique et du social. Dans le projet de loi contre la prévention de la délinquance il est question de la mise en place d'un carnet des comportements dès le plus jeune âge.

L'école, lieu de repérage précoce des jeunes et des familles

La loi Borloo instaure une prise en charge des élèves hors temps scolaire. Ce dispositif, qui repose sur un repérage assuré pour partie par les personnels de l'Education nationale, implique la transmission d'informations confidentielles au maire, au préfet...

La loi Fillon pour l'école renforce les

signalements vers les équipes de réussite éducative du plan Borloo. Le ministre de l'Education envisage la présence policière dans les écoles pour répondre aux manifestations de violences. Ce dispositif est déjà mis en place dans les Hauts de Seine, département de Sarkozy.

La loi sur "l'égalité des chances" renforce le contrôle des familles. Le contrat de responsabilité parentale, à l'initiative des chefs d'établissements, des travailleurs sociaux départementaux et des maires, concernera à la fois l'absentéisme scolaire, les défaillances ou l'insuffisance manifeste de l'autorité parentale. Ce contrat prévoit des sanctions, ainsi pour l'absentéisme scolaire, déjà pénalisé par des amendes, s'ajoute la mise sous tutelle des allocations familiales ou la suspension de leur versement.



A cette batterie de lois, s'ajoutent d'autres dispositifs de fichage : financées par les collectivités locales, la vidéosurveillance et le contrôle biométrique se développent dans les collèges et les lycées. C'est la mise en place d'un véritable contrôle social qui remet en cause la justice et la liberté.

Du côté du ministère de l'EN la mise en place d'un logiciel de gestion des élèves dans le 1er degré, fichier d'élèves centralisé dont les fiches individuelles sont exploitables par l'administration, pose de réels problèmes. Dans le contexte idéologique et politique, ce dispositif est un instrument dangereux pour fichier les élèves en difficulté, ou ceux de nationalité étrangère... Le croisement avec d'autres fichiers existants est tentant et ne peut être exclu.

Dans ces conditions, le SNUipp ne doit pas accepter la mise en place d'un tel

dispositif. Il doit notamment refuser le caractère centralisé du fichier, la possibilité d'extraction extérieure à l'école et les contenus contestables.

Il devient impérieux de refuser la stigmatisation des populations en difficulté comme potentiellement délinquantes et la transformation des travailleurs sociaux en instruments d'une politique sécuritaire. Tout comme doit être refusé de livrer aux maires ou aux préfets des informations personnelles concernant les familles et le fichage des élèves sous toutes ses formes.

De nombreuses résistances s'organisent autour du Collectif National Unitaire Anti-Délation (CNU).

Un large mouvement de l'ensemble des personnels, au delà de ceux de l'Education nationale, doit s'organiser dans les collectifs locaux du CNU pour exiger :

- l'abandon de la politique sécuritaire, de contrôle et de surveillance généralisés au profit d'une politique sociale volontariste en faveur des populations les plus en difficulté,
- l'abandon du projet de loi pour "la prévention de la délinquance",
- la consécration du droit des familles à s'adresser à des travailleurs sociaux soumis au secret professionnel,
- l'abrogation des lois Perben et de la loi sur la récidive.

L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

C'est aussi une
REVUE SYNDICALE
et **PÉDAGOGIQUE**

au cœur des luttes de l'éducation et du mouvement social.

- 10 numéros par an -

Abonnez-vous

ou réabonnez-vous !

(40€ par an selon revenus)

Si vous ne connaissez pas la revue, vous avez la possibilité de recevoir gratuitement les 2 prochains numéros.

Contactez-nous :

SNUipp - École Émancipée
128 bd Blanqui 75 013 PARIS

Direction (et fonctionnement ?) d'école

Le compte n'y est pas !

Après six années de grève administrative, le ministère propose un protocole d'accord aux organisations syndicales. Une signature impliquerait l'arrêt de la grève administrative. Le SNUipp a décidé de consulter la profession, malgré les injonctions ministérielles à une réponse rapide, pendant les vacances. Il tiendra un Conseil National le 9 mai sur cette question pour arrêter sa position.

Si le Ministère reconnaît l'importance des tâches de direction, les réponses apportées sont bien en deçà des revendications, mais surtout, en raison du simple redéploiement de moyens envisagé, les modalités retenues posent des problèmes qui permettent pas la signature de ce protocole par le SNU.

Les principales mesures

Temps de décharge

La mesure "phare" repose sur l'attribution d'une journée de décharge hebdomadaire aux écoles de 4 classes... assurée par les PE2.

Si cette mesure répond en partie aux revendications syndicales sur le temps de décharge, elle se limite essentiellement aux 6850 écoles de 4 classes.

Toujours rien pour les écoles de moins de 4 classes et aucune amélioration pour les autres.

Dans le même temps, cette mesure n'est pas sans conséquence sur la formation initiale : un des trois stages de 3 semaines des PE2 disparaît au bénéfice d'un temps perlé de pratique professionnelle (une journée hebdomadaire correspondant au temps de décharge de direction). L'élargissement du dispositif aux écoles de 5 classes voire plus ou aux temps partiels lorsqu'il y a plus de PE2 que d'écoles à 4 classes est envisagé. Autant de services assurés actuellement par des personnels titulaires. Une telle mesure constituerait une régression.

L'égalité de traitement entre les départements n'est pas garantie. Certains n'ont pas assez de PE2 pour couvrir toutes les écoles à 4 classes, ils connaîtront de plus la baisse des possibilités de départ en formation continue (1 stage en moins permettant des départs). D'autres en auront

beaucoup plus mais pas les moyens pour financer d'éventuels stages supplémentaires.

En récupérant ces moyens de décharges, le ministère se constituerait un réservoir de postes (environ 1500) affectable à d'autres missions que la Formation Continue. Dans un contexte de fortes régressions budgétaires, de non remplacements de tous les départs à la retraite, le risque est grand de voir ces postes récupérés par les IA et le ministère pour faire face à la hausse démographique alors que les créations de postes nécessaires n'ont pas lieu.

Les décharges de direction augmentées pour les écoles des réseaux "ambition réussite" et les deux journées fractionnables dans les 15 jours qui suivent la rentrée des élèves pour les écoles de 1 à 3 classes sont déjà en place ou seront mises en place sur les moyens départementaux.

Aide aux directeurs : attribution d'un EVS à toutes les écoles

Outre la crédibilité de cette mesure compte tenu des difficultés actuelles de recrutement, la volonté du ministère d'imposer un dispositif extrêmement précaire pour les personnels (contrat de 6 mois renouvelable deux fois, temps partiel imposé - entre 20 et 26 heures -, payé au smic horaire soit au mieux 600€ mensuel), et non garanti pour les écoles. Le ministère refuse d'introduire la moindre amélioration de la situation des personnes recrutées (contrat, formation...).

Au contraire ce sont des emplois stables et statutaires, avec des personnels formés et qualifiés aux tâches administratives qui sont nécessaires.

Une telle proposition, de la veine du CPE, contribue à l'institutionnalisation de la précarité, pour les personnels et pour le service public.

Revalorisation indemnitaire des directeurs

L'Indemnité de Sujétion Spéciale, actuellement de 925€ par an est augmentée de 20 % pour tous, soit une augmentation de... 15,42€ par mois !

Si pour l'emploi, c'est la précarité, pour

les rémunérations, c'est la charité.

Des mesures insuffisantes

Au final, une mesure répond en partie aux besoins en temps pour les écoles, limitée aux 4 classes. Pour toutes les autres, du bricolage et des bricoles.

En contre partie, des risques de dérives importantes pour la formation continue et initiale et une poussée de précarité. En termes de réponse aux revendications, sans parler de l'absence de la question du fonctionnement de l'école dans son ensemble, c'est plus la question du développement de l'action que de la signature qui est posée.

Et, il y a le contexte. La signature ou pas d'un accord n'est pas en soit une question de principe pour une organisation syndicale. Mais, au sortir de la mobilisation contre le CPE et après des mois d'application d'une politique régressive pour l'éducation, signer un accord avec ce gouvernement (et ce ministre) serait un geste dont la portée politique pour le SNUipp et pour la FSU est à peser. Comment en effet ne pas voir derrière les mesures du protocole le fond de la politique du gouvernement en matière budgétaire et d'emplois publics ?

Et, dans la période post CPE, la co-responsabilité (actée par une signature) dans l'extension de la précarité et la confirmation de choix budgétaires régressifs n'est pas une décision anodine ! La signature de ce protocole n'est donc pas envisageable.

La participation massive aux débats organisés dans les sections départementales, à la consultation nationale sont nécessaires et décisives pour l'élaboration collective du mandat national qui sortira du Conseil National du 9 mai.

JOURNÉES D'ÉTUDES de L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

du 7 au 10 juillet 2006
à Presles (Val d'Oise)

Contactez-nous :
SNUipp - École Émancipée
128 bd Blanqui 75 013 PARIS